

Joyeuse Actus

Sommaire

- 1 - Vie communale
- 2 - Les Inf'eau
- 3 - L'actu du moment
- 4 - Méli Mél'eau

1 - Vie communale

Vote du budget 2023

Le 7 avril 2023, le conseil municipal a délibéré et a adopté le budget 2023 comme suit :

- Section Fonctionnement : 1290652.59 €
- Section Investissement : 785341 €

Les taux de contributions directes locales pour l'exercice 2023 demeurent identiques aux taux 2022

- Taxe foncière bâtie : 34.14 %
- Taxe foncière non bâtie : 59.62 %
- Taxe d'habitation résidence secondaires : 13.11 %

La commune poursuit son désendettement, les emprunts souscrits par les municipalités précédentes arrivant progressivement à leurs termes et aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté.

Commémoration du 19 mars

« A l'âge de 20 ans, après une adolescence difficile dans un pays se relevant de ses ruines, nous allons être plongés dans une guerre qui devait nous prendre le temps précieux de nos amours et de notre apprentissage de la vie. 28 ou 30 mois sous un même uniforme suffiront pour nous vieillir de plusieurs années... » Extrait du message national, pour le 61ème anniversaire.

La municipalité et l'Association des Combattants de Châtillon Saint Jean se sont recueillies devant le monument aux morts, le dimanche 19 mars à 11heures, pour honorer la mémoire des anciens combattants, les morts, les blessés et les civils disparus lors de ce que l'on désigne désormais comme la guerre d'Algérie.

« ... Il nous faut continuer à regarder et accepter ce pan de notre histoire collective dans son extrême complexité, assumer d'en transmettre la mémoire ... » Extrait du message de Patricia Miralles, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire.

Automobilistes, REDUISEZ votre vitesse

Depuis le 18 mars 2023, un radar pédagogique affiche votre vitesse à l'entrée ouest du village (à proximité du cimetière). Ce radar est là pour vous inciter à modifier votre comportement routier dans la traverse de notre agglomération.

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

En savoir plus : securite-routiere.gouv.fr

2 - Les inf'eau

Avis à tous propriétaires : Le service « Gérer mes biens immobiliers » sur [impots.gouv.f](https://impots.gouv.fr)

Tous les propriétaires ont jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer à l'administration fiscale la situation d'occupation des logements dont ils sont propriétaires.

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, propriétaire indivis, usufruitiers, mais aussi les sociétés civiles immobilières (SCI).

Les propriétaires devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023) :

- Pour une personne physique : les noms, prénoms, date et lieu de naissance
- Pour une personne morale : sa dénomination et son SIREN.

Comment je déclare ?

→ Si vous êtes un particulier :

Connectez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers

→ Si vous êtes un professionnel :

Rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers, *après adhésion au service « Gérer mes biens immobiliers (GMBI)»*.

Besoin d'aide :

[Foire aux questions \(FAQ\)](#)

[Rubrique Particulier > Gérer mon patrimoine/mon logement > Je fais des travaux dans mon habitation principale ou secondaire > documentation utile](#)

[Rubrique Professionnel > Gérer mon entreprise/association > Je gère le patrimoine immobilier de mon entreprise > Documentation utile.](#)

3 - L'acte du moment



Chers Artistes,

Peintres, sculpteurs, photographes, dessinateurs et autres délices de créativité, les inscriptions sont ouvertes pour venir exposer à Châtillon, le dernier week-end d'octobre 2023 !

Pour candidater, rendez-vous sur le site :
<https://chemindesartistes.valenceromansagglo.fr/>

Salon l'ivre jeunesse : 17^{ème} édition

Lundi 20 mars, à 18h30 a été inauguré le 17^{ème} salon du l'ivre jeunesse à la Salle Daniel Ardin.

Châtillon Saint Jean a ouvert les « murs de la culture » grâce aux soutiens de la Région AURA, du Département de la Drôme, de VRA et de nombreux autres partenaires privés ainsi que de l'engagement des équipes enseignantes (maternelle et primaire), de l'APAE et de tous les bénévoles conscients de l'importance de la littérature de jeunesse pour le développement et l'épanouissement des enfants.

21 invités (auteurs, illustrateurs) ont été présents présent tout au long de la semaine. Vous avez pu les rencontrer, échanger autour d'une histoire, d'une illustration, d'une conférence, d'un atelier...

HORAIRES ET CONTACTS MAIRIE

Lundi : 08h30-12h30

Mardi : 13h30-17h30

Mercredi : FERMEE

Jeudi : 08h30-12h30

Vendredi : FERMEE

Samedi : 8h30-12h00

(semaines impaires uniquement).

Tél. : 04 75 45 31 15

Mail : mairie@chatillonsaintjean.fr

Un petit rappel pour nos amis canins

Chers Maîtres,

Comme vos chiens ne savent pas encore lire, nous vous demandons de bien vouloir ramasser les déjections de vos chiens sur le domaine communal public. Cet un espace commun qui doit profiter à tous, sans avoir à surveiller où l'on met les pieds !

L'amende pour déjection canine est fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de gonfler le montant par arrêté municipal. Ce serait dommage d'en arriver à la verbalisation !

Pour le bonheur des petits, bienvenue à notre nouvel aire de jeux.

Fin février s'achève l'aménagement de l'espace de loisir pour les enfants, toujours en face des écoles. Avec de nouveaux jeux de plein air, de quoi les ravir et reposer les parents !





CHÂTILLON- SAINT-JEAN

JEUX POUR ENFANTS de 1 à 14 ans

L'âge minimum requis est indiqué sur les jeux

LES ENFANTS UTILISENT LES JEUX SOUS LA SURVEILLANCE DES PARENTS OU DES ACCOMPAGNATEURS ADULTES



Attention aux risques particuliers :



EN CAS D'ACCIDENT : 18 et 112

Adresse du site :
Parc Gern

Gestionnaire et Maintenance :
Mairie 120A rue d'Octaveon
26750 Châtillon-Saint-Jean
Tél : 04 75 45 31 15 Mail : mairie@chatillonsaintjean.fr

// Fabriqué en FRANCE par 

4 - Méli Mél'eau



Les moustiques naissent sur le domaine privé.
Nous avons donc tous un grand rôle à jouer

Les bons gestes

- Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières. Petite astuce : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs : l'eau sera présente pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre. Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage...) avec un voile ou un simple tissu pour éviter à l'eau de stagner et au moustique d'y accéder.

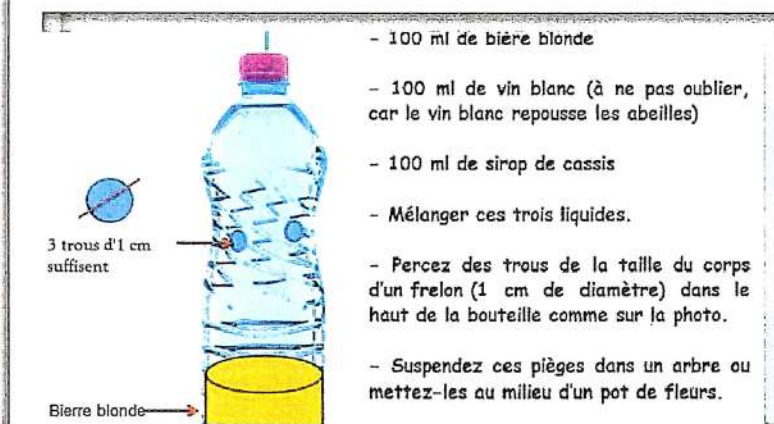
Piéger le frelon asiatique :

Deux périodes bien précises :

- De la **mi-février à la fin mai**, les reines sortent d'hibernation pour fonder de nouveaux nids.
- Du **mois d'octobre à la fin novembre**, période de fécondation des futures fondatrices.

Il convient de placer si possible les pièges en hauteur, par exemple dans un arbre, et dans tous les cas en dehors des endroits très fréquentés : terrasse, entrée, zone de jeux des enfants ou de passage des animaux domestiques, etc.

Pour l'entretien du piège : dévissez le bouchon et videz le piège sans le nettoyer car les phéromones laissées par les frelons capturés augmenteront son attractivité.



Bon printemps à tous !

N'oubliez pas de fêter les voisins, le vendredi 2 juin !!